

Rapport N°28

Réponse à la motion du 23 mars 2011 pour la création de jardins familiaux

Nyon, le 7 février 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mmes. Carron Margaux, Lugeon Séverine, MM. Altieri Luigi, Colomb Jacky - excusé pour la première séance, Jackson Bryan, Soldini Sacha, Tracchia Franco et Bourqui Fabien (président et rapporteur) s'est réunie le 11 janvier 2012 et le 6 février 2012 pour étudier le préavis cité en titre.

La Commission a siégé le 11 janvier 2011 en présence de M. Claude Dupertuis, Municipal, et du chef de service des Espaces Verts, M. Hugues Rubattel. Nous les remercions des informations complémentaires apportées et de leur disponibilité.

Préambule

La motion présentement étudiée fait suite à une première motion du Conseiller Jean Meyer du 9 juin 2005 à laquelle il ne fut répondu que le 8 juin 2009 !

La conclusion du rapport municipal de l'époque était : « *La Municipalité étant déterminée à réaliser la création de plantages sur le territoire de la commune, propose au Conseil Communal d'accepter le présent rapport comme réponse à la motion de M. Jean MEYER pour l'aménagements de nouveaux jardins familiaux* »

Municipalité

La Municipalité est interpellée par la question des jardins familiaux. L'objectif qu'elle s'était fixé était de créer ces jardins à la proximité immédiate des immeubles locatifs, donnant accès à ces jardins sans avoir recours à la voiture. Les seuls frais pour les utilisateurs seraient le coût de l'eau d'arrosage, déterminé par un compteur et réparti par les m² attribués à chaque parcelle. Un exemple de ce procédé sont les jardins du chemin de Bourgogne. L'aire des lopins a été agrémentée par un grill et un compost, tous deux mis en place par les "jardiniers". Une charte orale a été mise en place et un panneau explicatif a été installé. Toutes les lopins individuels ont été placés presque immédiatement après la mise à disposition. Le coût total a été établi entre CHF 6000.- et 8000.-, dont le 50% a été absorbé par la Municipalité, le solde par la gérance de l'immeuble. On peut considérer cet exemple comme une belle réussite.

Un autre projet, qui n'a pas vu le jour, est celui de la Vuarpillère, dont les parcelles auraient été louées aux utilisateurs. (150 lopins avec une prise d'eau pour 4 lopins.) Cette réalisation, incluant également un parking et un système de rangement pour le matériel de jardinage, le coût par parcelle oscillait entre CHF 4000.- et 5000.- pour la Municipalité, soit au total entre CHF 600'000 et 750'000.-.

La motion demande la création de jardins, plantages par quartier sur des terrains communaux comme base de départ.

La Municipalité, elle, aurait souhaité créer des jardins par quartier, en coopération avec les gérances. Pour une dépense de la magnitude estimée, (6000 à 8000 CHF) la Municipalité n'aurait pas été satisfaite d'un amortissement sur 10 ans mais aurait plutôt opté pour 25 ans.

Il semble que la Municipalité ait de la peine à apprécier le bénéfice pour ses administrés de l'établissement d'un programme de jardins familiaux, poussée sans doute par le peu de répondant aux appels (sondages) qu'elle avait faits à la population à ce sujet. En fait, personne n'avait répondu, selon la Municipalité, ce qui est en contradiction avec l'exemple du chemin de Bourgogne. (Peut-être est-ce dû à une incompréhension des personnes potentiellement intéressées ?)

La Municipalité n'est, non plus, satisfaite de la lenteur avec laquelle les gérances répondent à une mise en place de jardins, étant donné qu'à la base elles étaient favorables à de telles créations. Elle précise que, pour les nouvelles créations, l'investissement serait plus faible que celui consenti pour le chemin de Bourgogne.

La Commission pense que les premières réalisations pilotes devraient être entreprises par la Municipalité, sur des terrains communaux, à titre d'exemple.

Encore un petit exemple avec la ville de Payerne, où la commune a déclassé du terrain agricole en zone spéciale pour les jardins familiaux. Le résultat écoulé est de 47 parcelles (entre 100 et 188 m² soit un total de 13'643 m²), séparé de chemins en copeaux, trois zones de parking, un réseau d'eau et un WC chimique placé dans une cabane en bois. Le tout est loué à CHF 0.30/m² par an.

Contrairement aux jardins familiaux de la Redoute, toute construction par les "jardiniers" serait prohibée. La mise à disposition des lopins serait relativement simple, mais pour ce faire il faut évidemment obtenir la coopération constante des régies pour les terrains. Nous répétons que la consommation d'eau serait répartie au pro-rata de la grandeur des parcelles.

La Municipalité n'a pour le moment aucun contrôle ni suivi mis en place pour l'anti-pollution de la terre. Cependant il existe une documentation très complète sur Internet faite par des associations ayant de l'expérience en la matière. Il faut souligner que la sensibilité des gens a beaucoup changé en matière d'environnement depuis quelques années et que personne aujourd'hui n'a plus envie de s'empoisonner par le biais de son alimentation.

Conclusion

La Commission unanime se plaint du manque des réponses détaillées aux sondages, ce qui aurait pu l'aider à faire sa recommandation finale. Cependant, elle est favorable à ce que la Municipalité démontre un plus grand empressement à soutenir ce projet social. La Commission constate que la Municipalité a toutes les recettes pour aller dans le sens de la motion et réaliser les plantages mais qu'elle ne montre pas clairement sa volonté de les mettre en chantier.

La Commission réitère la demande exprimée dans la motion « *Mettre tout en œuvre pour favoriser l'établissement, à proximité des habitations de plantages, de potagers urbains, y compris l'établissement des bases légales nécessaires à leur réalisation et à leur fonctionnement (création d'une association d'utilisateurs)* ». La Commission ne peut se satisfaire de la réponse municipale qui met la balle dans le camp des régies et prétend que « *l'initiative doit aussi venir du privé* », la motion lui demandant précisément de prendre l'initiative du changement.

Enfin pour clarifier le niveau d'intérêt parmi la population pour ces jardins, la Commission désire que la Municipalité procède dans les plus brefs délais, à la mise sur pied d'un sondage (qui serait une "pré-inscription") dans sa prochaine lettre d'information destinée aux habitants de la ville de Nyon.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 28 concernant la réponse à la motion du Parti Indépendant Nyonnais,

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 28 en réponse à la motion du Parti Indépendant Nyonnais, intitulée « Pour la création de jardins familiaux sous forme de plantages en Ville de Nyon »

La Commission :

Mesdames :
Carron Margaux
Lugeon Séverine

Messieurs :
Altieri Luigi
Colomb Jacky
Jackson Brian
Soldini Sacha
Tracchia Franco
Bourqui Fabien (Président – rapporteur)